

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Réunion du Conseil Municipal

12 novembre 2014

N°2014-11-1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 OCTOBRE 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 15 octobre 2014.

N°2014-11-2 DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE les virements de crédits suivants :

- Section d'investissement
 - chapitre 020 « dépenses imprévues » – dépenses : - 10 000 €
 - Article 2118 (autres terrains – op° Ensemble Sports et Loisirs) – dépenses : + 3 000 €
 - Article 21311 (hôtel de ville – op° non individualisées) – dépenses : + 4 000 €
 - Article 2158 (autres installations, matériels... – op° non individualisées) – dépenses : + 3 000 €

N°2014-11-3 PLANTATIONS ENSEMBLE SPORTS ET LOISIRS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE le devis établi par les Pépinières CLAVE, d'un montant TTC de 2 454 €uros (2 140 €uros HT), pour la fourniture de 570 plantes variées en godet et le forfait plantation.

N°2014-11-4 AMENAGEMENT D'UN BATIMENT COMMUNAL EN BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le dossier et les plans établis par cabinet Dugarry Architectes,
- Considérant les aides financières pouvant être sollicitées (DETR ; fonds de concours de la Communauté de Communes ; aide départementale ; réserve parlementaire),
- Considérant que les choix définitifs de l'aménagement se feront en étroite collaboration entre les élus, le cabinet Dugarry Architectes et l'Architecte des Bâtiments de France,

A l'unanimité,

- SE PRONONCE pour l'aménagement du bâtiment communal (situé 152, place de l'Ancienne Bastide) en bibliothèque.

N°2014-11-5 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - Aménagement d'un bâtiment communal en bibliothèque

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **le Conseil Municipal**,

- 1 - **ADOPTE** le projet d'aménagement du bâtiment communal en bibliothèque, décrit ci-dessus ;
- 2 - **DECIDE DE FINANCER** cette opération selon le plan de financement détaillé ci-après ;

<u>DEPENSES</u>	€ HT
Montant des travaux suivant estimatif	187 900,00
	187 900,00

<u>RECETTES</u>	€
- DETR 2015 (35%)	65 765,00
- Réserve Parlementaire	10 000,00
- Fonds de concours Communauté de Communes du Pays Grenadois	10 000,00
- Aide Départementale (Conseil Général)	45 960,75
- Fonds propres - emprunt	56 174,25
	187 900,00

3 - **DEMANDE** à Monsieur le Préfet des Landes, une subvention, aussi élevée que possible (**35%**) au titre de la **DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - Exercice 2015** - ;

4 - **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

N°2014-11-6 REGIME INDEMNITAIRE 2014 – INDEMNITÉ ADMINISTRATION ET TECHNICITÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE d'instituer, pour l'année 2014**, l'indemnité suivante au profit des agents de la commune :

L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Bénéficiaires :

- cadre d'emplois Adjoint technique - 2^{ème} classe – Taux moyen annuel : 1 320 €.
- cadre d'emplois Adjoint administratif principal – 2^{ème} classe – Taux moyen annuel : 1 415€.

N°2014-11-7 REGIME INDEMNITAIRE 20134– PRIME DE FONCTIONS ET DE RÉSULTATS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE d'instituer, pour l'année 2014**, l'indemnité suivante au profit des agents de la commune :

LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS

Bénéficiaires : cadre d'emplois d'attaché territorial.

- Part liée aux fonctions – plafond annuel : 1 750 €.
- Part liée aux résultats – plafond annuel : 288,71 €.

Critères permettant de déterminer le niveau des fonctions et d'apprécier les résultats :

- Critères liés aux fonctions : responsabilités ; sujétions spéciales liées aux fonctions exercées.
- Critères liés aux résultats : efficacité ; compétences relationnelles et professionnelles.

DIVERS / INFORMATIONS

- **Assurance contre les risques statutaires des agents** : le contrat arrive à échéance. Accord unanime pour lancer un nouvel appel d'offre.
- **Aide à la performance épuratoire** : pour l'année 2013, cette participation, versée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, s'élève à 8 228 Euros.
- **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation** : montant alloué à la commune pour 2014 : 21 709,43 euros.
- **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle** : montant alloué à la commune pour 2014 : 12 240,53 euros.
- **Communauté de Communes du Pays Grenadois** : par arrêté en date du 24 octobre 2014, le préfet a entériné la modification des statuts : à compter du 1^{er} décembre 2014, la Communauté de Communes est compétente en matière de : « *Etude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* ».
- Le rapport d'activité 2013 de la Région Aquitaine est disponible en mairie.
- Plan Local d'Urbanisme : l'enquête publique est en cours.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-deux heures et dix minutes.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 21 novembre 2014.

Le Maire,
Francis DESBLANCS